

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° AG-2018-03**

**Validation du rapport d'activité du GIP 2017**

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	153 494
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	23 84
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	578
Ayant pris part au vote : 571 voix exprimées Pour : 567 Contre : 4	

La règle du quorum est satisfaite  
(578 voix sont présentes sur 636)  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 15 mars 2018 à 18h30 à Nogent sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Vu la mise à disposition des documents de travail sur la plateforme d'échange préalablement à la réunion ;

Après avoir entendu le directeur du GIP et la Vice-Présidente du GIP effectuer une présentation orale des principales actions mises en œuvre par le GIP en 2017 ;

Après avoir constaté l'absence de remarques ou de questions,

**Délibère :**

L'Assemblée générale approuve, à la majorité des voix exprimées le Rapport d'activité 2017 du GIP.

Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Le 21/03/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE

Le Commissaire du Gouvernement

**18 AVR. 2018**